

ASSEP34

De: Daphné Glaser [daphneglaser@gmail.com]
Envoyé: mercredi 29 août 2018 18:05
À: ASSEP34
Objet: Re: ASSEP34 : Taxes Foncières 2018 - Azillanet

Bonjour,

Ok pour le prélèvement direct apres accord SG. Si c'est possible de le mensualiser... Ce serait mieux.

Merci
Bién à vous.
Daphné

Le mer. 29 août 2018 à 08:30, ASSEP34 <contact@assep34.fr> a écrit :

Bonjour Madame Daphné GLASER,

J'ai déposé sur le drive, l'avis de taxes foncières 2018 de montant 702,00€ à échéance 15/10/2018.

Je sollicite votre accord pour effectuer le paiement en ligne de cet impôt à partir de l'espace particulier de votre sœur.

Le paiement en ligne est un ordre de prélèvement direct sur le compte banque à J+10 de la date d'échéance initiale (soit vers le 24/10/2018).

A vous lire,

Cordialement

Th. THOMAS

ASSEP34